

FORMATION ECONOMIQUE ET SOCIAL des membres du Comité Social et Economique à partir de 50 salariés		
OBJECTIFS	PUBLIC	PRÉ REQUIS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Comprendre les règles de fonctionnement du CSE. ➤ Assimiler le processus de consultation du CSE ➤ Comprendre les mécanismes de base de la comptabilité et de l'analyse financière 	Les membres titulaires du CSE.	Compréhension de la langue française.
NOMBRE DE PARTICIPANTS : Groupe de 10 personnes maximum.		
CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION – DONNE A TITRE INDICATIF		
<p>1^{er} jour matin</p> <ul style="list-style-type: none"> - Source du droit du travail. - Le mandat (durée et fonctionnement, limite du nombre de mandat, remplacement ,élection.... - Organisation interne du CSE - Réunions et commissions du CSE <p>1^{er} jour après-midi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les moyens du CSE - La personnalité civile. - La comptabilité du CSE (ultra-simplifié, simplifié, de droit commun, le rapport annuel d'activité et de gestion financière) - La BDES <p>2^{ème} jour matin</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les réclamations individuelles et collectives - L'assistance au salarié dans les procédures disciplinaires. - Le reclassement des salariés déclarés inaptes - Les relations avec l'inspection du Travail - La consultation du CSE : procédures et effets - Information et consultation ponctuelle et/ou récurrente du CSE <p>2^{ème} jour après-midi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestions des activités sociales et culturelles. - Le recours à l'expertise. - Le droit d'alerte - Les missions de négociations <p>3^{ème} jour matin</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les différents statuts juridique pour une entreprise . - La comptabilité générale. - Lecture et compréhension des documents comptables (bilan, compte de résultat...) <p>3^{ème} jour après-midi</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'état de cessation de paiement (impact) - Le redressement judiciaire - La procédure de sauvegarde de l'entreprise - Le licenciement économique 		
DURÉE	LIEU	
3 x 7 heures de formation.	<ul style="list-style-type: none"> - En centre. - En entreprise. 	
MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE UTILISÉ		
<p>La formation est réalisée par un formateur compétent. Formation s'appuyant sur des études de cas et exercices pratiques. Le matériel utilisé favorise une pédagogie active et participative laissant une place importante aux échanges entre participants. Une documentation complète sera remise à chaque stagiaire ainsi qu'un certificat de stage.</p>		
ATTESTATION DE SUIVI		
Art. R. 2315-15. - L'organisme de formation délivre, à la fin du stage, une attestation d'assiduité que l'intéressé remet à son employeur lorsqu'il reprend son travail.		

Renouvellement tous les 4 ans Art L2315-17 du code du travail